

<https://enseignants.se-unsa.org/Fonds-de-solidarite-aux-AS-bilan-2024>



# Fonds de solidarité aux AS : bilan 2024

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire -

Date de mise en ligne : mercredi 3 juillet 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La commission Fonds de solidarité de l'UNSS s'est réunie le 13 juin dernier à la direction nationale, en présence du SE-Unsa. Cette année, de nombreux dossiers ont été déposés. Une augmentation qui traduit une meilleure connaissance du dispositif, mais qui fait aussi apparaître davantage de difficultés de trésorerie au sein des AS.

Fonds de solidarité UNSS : une aide devenue indispensable

La direction nationale de l'UNSS consacre chaque année une enveloppe de 60 000 € afin de venir en aide aux AS qui connaissent des difficultés de trésorerie.

Les dossiers constitués par les enseignants d'EPS trésoriers des AS, avec l'appui des chefs d'établissements présidents des AS, sont transmis à la direction nationale par les cadres UNSS, qui émettent un avis sur les dossiers qui leur sont confiés.

La direction nationale examine les dossiers puis réunit la commission Fonds de solidarité (FDS) qui distribue des sommes allant de 200 à 1 000 €, selon la solidité du dossier. Un dossier bien argumenté, une trésorerie présentant un solde négatif, des établissements inscrits dans un contexte de grande ruralité ou d'éducation prioritaire auront davantage de chances d'être abondés.

À noter que le FDS n'a pas pour finalité de financer la participation à des compétitions ou l'affiliation à la fédération. L'objectif est de donner un nouveau souffle à l'association sportive en favorisant son développement.

Les demandes augmentent, pas le budget

Le nombre de dossiers déposés est en constante augmentation depuis deux ans. 220 demandes ont été déposées à la direction nationale. Cela représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année dernière, et de 130 % par rapport à 2022. Les établissements ayant sollicité le FDS sont répartis comme suit :

- 117 collèges, dont 12 REP+ et 32 REP
- 27 lycées généraux et technologiques
- 47 lycées professionnels
- 22 lycées polyvalents
- 3 lycées agricoles
- 3 ÉREA

Parmi ces établissements, 5 sont des établissements privés sous contrat (systématiquement écartés) et 50 sont situés en milieu rural.

Le total des sommes demandées s'élevait cette année à plus de 270 000 €, pour une enveloppe de 60 000 €. L'intégralité de la somme a donc été distribuée et 122 établissements ont été abondés. 56 % des demandes ont donc été satisfaites, un chiffre en forte baisse par rapport aux deux dernières années, ce qui s'explique par le nombre toujours plus important de dossiers.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa encourage les AS à faire appel au Fonds de solidarité de l'UNSS, dont il est à l'origine de la création, et continuera à le promouvoir. Toutefois, victime de son succès, le dispositif n'est pas en mesure de satisfaire toutes les demandes. Cela souligne la nécessité d'accompagner plus étroitement les AS et, pour leurs trésoriers, de bénéficier d'une véritable formation, ce que le SE-Unsa réclame depuis longtemps.